

Charte sociale

des

entreprises










du Valais

Charte sociale des entreprises du Valais

Le but de la charte, élaborée par l'association Passerelles, est de mettre en lumière la responsabilité sociale des entreprises valaisannes et de lui donner davantage de visibilité sur un plan public, commercial mais aussi politique.

Reconnue dans le cadre du label Valais Excellence, cette charte est facile à mettre en œuvre, relativement peu contraignante et relève d'une déclaration d'intention qui devra se traduire par le respect des normes en vigueur et des initiatives personnelles des entreprises.

Voici quelques avantages qu'offre la charte aux entreprises signataires:











-  Les collaborateurs sont la principale richesse de l'entreprise et la charte en définit l'importance vis-à-vis de l'entreprise mais aussi envers les clients.
-  En période de crise, il est important de faire preuve d'initiative et d'inventivité. Reconnaître la charte est une marque d'initiative positive et peut représenter l'espoir dans le futur.
-  Dans un contexte économique difficile, il est nécessaire de mettre en avant nos apprentissages. La charte y contribue en augmentant l'attractivité de nos professions auprès des jeunes.
-  Cette charte permet de distinguer son entreprise des nombreux concurrents en y apportant une dimension sociale existante.
-  La charte contribue à l'amélioration de l'ambiance de travail au sein de l'entreprise et apporte motivation et sérénité.
-  La charte contribue à améliorer notablement l'image des entreprises signataires auprès du public et crée des effets collatéraux (facilité d'embauche, sympathie, etc.).
-  La charte crée des conditions favorables au réseautage et échange de bonnes pratiques avec les autres entreprises signataires.
-  Cette charte pourrait constituer un critère pour l'attribution de marchés publics.
-  Cette charte constitue un outil important de lutte contre le travail au noir et la sous-enchère des travailleurs détachés.

Les parties reconnaissent en signant la présente charte qu'elles poursuivront, par tous les moyens nécessaires, l'atteinte des objectifs fixés dans les articles ci-dessous.

Les entreprises qui adhèrent à la présente charte s'engagent à suivre et à promouvoir une démarche de responsabilité sociale. Elles veilleront à la considération de l'individu et de son entourage. Elles s'assureront du bon respect des législations et des CCT en vigueur.

La présente charte s'applique à l'ensemble des entreprises et organisations signataires, mentionnées en annexe. Afin de faciliter la lecture de la présente charte, toutes les personnes désignées le sont par le terme (collaborateur) générique masculin.

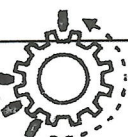
L'entreprise s'engage à:

-  Promouvoir la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs au travail afin de prévenir les risques qui en découlent et ainsi, notamment, limiter l'absentéisme.
-  Mettre sur pied des mesures de promotion de la santé en entreprise, dans la mesure de ses moyens.
-  Favoriser la participation des collaborateurs lors de processus de décision liés à l'amélioration des conditions de travail.
-  Favoriser et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.
-  Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes atteintes d'un handicap ou en difficulté professionnelle.
-  Contacter, de manière préventive, les organismes compétents lors de situations à risque et collaborer de manière active (Assurance-invalidité, Assurance-chômage, Service de la Formation professionnelle, professionnelle, Centres médico-sociaux, etc.).
-  Encourager la formation des apprentis et le développement professionnel de ses collaborateurs en particulier par le biais de la formation.
-  Promouvoir l'égalité entre collaborateurs, notamment dans les domaines de l'embauche, de la classification des postes, de la rémunération et du perfectionnement professionnel.
-  Favoriser la cohésion au sein de l'entreprise et entretenir le dialogue social.
-  Favoriser la sélection de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants également selon les critères sociaux et éthiques.

Nom de l'entreprise ou de l'organisation signataire:

Date et signature:

ALMEC Sàrl
atelier de mécanique



Collombey, le 06/12/2016
